



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de CHAMPHOL

Nombre d'Administrateurs : 10

Nombre d'Administrateurs  
en séance : 08

Nombre de pouvoirs : 00

Nombre de Votants : 08

## Délibération DCCAS2026-01 du Conseil d'Administration du 26 février 2026

Le conseil d'administration du CCAS se réunit dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Champhol le jeudi 26 février 2026, sur la convocation de M. Etienne ROUAULT et sous la vice-présidence de Mme Florence GOUSSU,

**Les Administrateurs :**

**Présents :**

**Président de droit :**

**Administratrices élues :**

Mmes Florence GOUSSU, Nadia ROUSSEAU, Laëtitia SOUVRE, Sylvie RIVAUD , Martine DEGRAIN,

**Administrateurs représentants de la société civile :**

Mrs Louis BRUERE, Pascal PELLERAY, Mme, Cynthia BESNARD.

**Excusées avec pouvoir :**

**Excusés :** M. Etienne ROUAULT

**Absent :** M. Ithiari MITONDO

Secrétaire de séance : Mme Sylvie RIVAUD

Date de convocation : 20 février 2026.

II / FINANCES

**DCCAS2026-01- Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262803323-20260226-DCCAS2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 05/03/2026

En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), du Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L123-9et de la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe), le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en tant qu'établissement public communal administratif est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Pour ce faire, il doit établir au préalable et dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif du CCAS un rapport d'orientations budgétaires comprenant notamment une présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs (analyse prospective) et l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce débat participe à l'information des administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population.

Le débat d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter au Conseil d'Administration les orientations financières retenues pour le budget de l'exercice à venir et d'en discuter

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ci-annexé, et devant faire l'objet d'un vote

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026,
- **ATTESTE** de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le débat.

---

La secrétaire



Sylvie RIVAUD

Le Président du CCAS,

  


Etienne ROUAULT